

Loi sur les télécommunications

Notification d'une décision à l'encontre d'un destinataire séjournant à l'étranger

Une décision, basée sur la législation des télécommunications, a été prise à l'encontre de la personne/des personnes suivante(s):

Procédure de révocation de numéro

- PremiumCall GmbH, Feldstrasse 4a, D-55437 Ockenheim
- PremiumCall GmbH, Feldstrasse 4a, D-55437 Ockenheim
- Vascon Telekommunikation GmbH, Handelskai 94–96, A-1201 Wien
- Microjuris Inc., North Dupont Hwy 435, USA-19903 Dover
- Microjuris Inc., North Dupont Hwy 435, USA-19903 Dover
- Distribuciones Telematicas Premium, Parc 3, Calle B, Oficina 21, E-41008 Sevilla
- Greenock S.L., C/Guillen Moncada 24J, E-07180 Sta Ponsa

La décision peut être demandée par le destinataire à l'adresse suivante:

Office fédéral de la communication, Numérotation et adressage
Rue de l'Avenir 44
2501 Bienne
téléphone +41 (0)32 327 55 11
fax direct +41 (0)32 327 55 28